



**Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur**

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-656
RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS
SUR LE CHEMIN LE BOULÉ OUEST**

Le conseil municipal a adopté à sa session ordinaire tenue le 5 mars 2024, le Règlement numéro 2023-656- relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur le chemin Le Boulé Ouest.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 2023-656 au bureau administratif de la Municipalité, sis au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 12^e jour du mois de mars 2024

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe